
Discours de la députation de la section des Droits de l'Homme (Paris), qui annonce divers dons patriotiques et 43 pièces d'or de 48 livres retrouvés dans un jardin par le jeune Bailli, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section des Droits de l'Homme (Paris), qui annonce divers dons patriotiques et 43 pièces d'or de 48 livres retrouvés dans un jardin par le jeune Bailli, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 283-284;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30652_t1_0283_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

La société populaire de Bergues, département du Nord, félicite la Convention sur ses travaux, et écrit que le salut de la patrie commande à la Convention de rester à son poste.

Elle offre une médaille d'or et trois croix : elle a envoyé au district trente-une chemises, deux habits, d'autres objets de vêtement, une paire de boucles d'argent, 12 liv. en numéraire, et 946 liv en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bergues-sur-Colme, 3 vent. II. A la Conv.] (2).

« La Société populaire et montagnarde de Bergues-sur-Colme, département du Nord, vient payer à votre vertu et énergie le tribut que la République entière vous doit, en applaudissant à tous vos décrets, elle vous annonce que par l'abolition de l'esclavage vous ajoutez à la reconnaissance que la postérité vous devra pour la destruction du tyran et de sa compagne.

C'est par des loix aussi bienfaisantes, que vous apprendrez aux despotes et leurs adhérens que ceux qui détachent les chaînes de l'esclave, que ceux qui font tomber le masque du fanatisme sauront, s'il le faut pour leur liberté et avant de remettre la bayonnette dans le fourreau arracher le bandeau de la tête du dernier roi. Guerre à ceux qui ne trouvent de bonheur que lorsqu'ils ont des victimes à sacrifier et paix aux hommes de toutes les couleurs qui professent la même philosophie, tels sont nos vœux. Nous ne vous invitons pas à rester à votre poste, le salut public vous le commande et de suivre avec vigueur les principes révolutionnaires auxquels vous avez si fortement sçu nous attacher et qui vous ont fait porter le décret le plus sévère et le plus sage contre les suspects et contre tous les ennemis intérieurs des patriotes de 1789.

Ils vous porteront sans doute aussi, citoyens représentans, à décréter l'abolition des ports francs, et vous ne souffrirez plus qu'il existe des Colonies étrangères au sein de la République ; rendez à nos embrassemens des frères qui doivent rougir de ne pas être nos égaux puisqu'ils jouissent d'odieus privilèges que vous détruisez parce qu'il n'en peut exister sans qu'il y ait en même temps des sujets.

Nous vous joignons ici trois croix de mérite, ainsi qu'une médaille d'or du poids de deux onces, monument affreux frappé en 1781 pour faire passer à la postérité sous l'emblème de la félicité publique la naissance d'un louveteau.

Les dons offerts par divers sociétaires et versés aujourd'hui dans les magasins et caisses du district consistent en 31 chemises, 2 habits uniformes, 3 culottes, une veste, une épée, une paire de bottes, un bonnet de police, une paire de boucles d'argent, 946 l. en assignats et 13 l. en argent. Vive la République, Vive la Montagne. »

Josse DE CLERCK (*présid.*), O. B. DUHAMEL (*secrét.*), Adrien NOEL (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 169 et 190. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) C 294, pl. 970, p. 10.

La section des Droits de l'Homme a déposé, le 14 ventôse, 556 liv. de salpêtre à l'administration des poudres ; elle en a encore en ce moment une pareille quantité à y envoyer, et elle croit pouvoir en promettre 50 à 60 milliers.

Cette même section a armé et équipé un cavalier, et présente 13 jeunes enfants qui désirent aller servir la patrie sur nos vaisseaux ; elle amène un enfant de sept ans, qui a trouvé 43 pièces d'or de 48 livres dans un jardin : il les apporte sur l'autel de la patrie. Enfin elle félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste (1).

L'ORATEUR. Citoyens représentans du peuple, (2).

Jamais projet ne fut plus vaste, mieux conçu, plus terrible, pour les ennemis de la République, et en même temps saisi avec plus d'avidité, que la fabrication du salpêtre. La célérité de son exécution, tient du prodige et le décret stimule d'une telle manière le désir ardent de pulvériser nos ennemis, qu'il y aura sous peu de temps plus de salpêtre qu'il n'en faudroit, pour anéantir tous les tirans de la terre.

Par votre contenance ferme, par les mesures de sûreté que vous mettez en vigueur, vous enchaînez les ennemis intérieurs ; par vos décrets vous préparez la destruction de tous les ennemis du dehors. Qu'ils tremblent ces hommes pervers le sort en est jeté. Ils périront.

La section des droits de l'Homme a déposé à l'administration révolutionnaire des poudres et salpêtres, dès le 14 de ce mois, 556 livres de salpêtre, reconnues de très belle qualité. La même quantité existe dans ce moment dans notre atelier, et est prête à être déposée. Nous croyons pouvoir en promettre à la République 50 à 60 milliers, nous en déposons un échantillon sur le bureau.

Les citoyens de la même section ont armé et équipé un cavalier prêt à aller grossir le nombre des deffenseurs de la république.

Treize jeunes enfans de cette section brûlent du désir de satisfaire à la demande du ministre de la guerre et de servir la cause de la liberté en combattant pour la patrie, soit en qualité de trompettes, soit sur nos vaisseaux. Comme nous, ils exécrent le despotisme et ils jurent de venger nos frères morts pour la patrie. Glorieux de donner des deffenseurs à la République, leurs pères, leurs mères, viennent dans ce sénat auguste, cautionner leurs sermens.

Le récit des belles actions est toujours cher aux représentans d'un peuple loyal et généreux. Le jeune fils du patriote Bailly notre concitoyen (3), jouant dans un jardin, a découvert dans un pot de fleurs 43 pièces d'or à

(1) P.V., XXXIII, 169-170 et 189. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t) ; J. Mont., p. 940 ; C. Eg., n^o 570 ; J. Sablier, n^o 1189 ; Mess. soir, n^o 570 ; C. univ., 21 vent. ; Rép., n^o 81 ; Mon., XIX, 670.

(2) C 294, pl. 970, p. 11.

(3) Cet enfant, âgé de 7 ans, était le fils de P. Nicolas Bally, employé à la Poste, au bureau des chargemens (C 294, pl. 970, p. 12, lettre de son père à la Conv.).

l'effigie du dernier tiran, connues sous le nom de doubles louis. Lui-même en a fait la déclaration, et la section a voulu lui procurer l'avantage d'offrir lui-même à la Convention, ce métal défiguré, qui ne peut avoir de prix à nos yeux, que s'il sert contre nos ennemis.

Ce jeune citoyen reçoit, du président, l'accolade fraternelle (1).

N'en doutez pas, représentants du peuple, l'exemple que donnent dans ce moment toutes les sections de la République, les dévouemens généreux que se multiplient; les efforts incroyables des républicains français, étonneront tous peuples de l'univers ils verront que les ressources de la France sont immenses, qu'elle est inépuisable en héros. Ils apprendront à connaître l'étendue de leur pouvoir, l'énergie que donne la liberté; ils sauront que l'homme qui la chérit est invincible quand il combat pour elle. Les despotes coalisés rugissant de terreur, et tremblant sur leurs trônes chancelants, apprendront que le peuple souverain peut tout ce qu'il veut entreprendre pour la conservation de ses droits; que la liberté a pris racine dans le cœur même de nos enfants, et qu'entre un peuple libre et les tyrans, il n'y a de traité, que la mort.

Représentants du peuple, le décret qui assure des secours aux défenseurs de la patrie et à leurs parents, est une nouvelle preuve de votre justice; mettez le comble à cet acte de bienfaisance, en venant encore au secours de ceux qui en sont l'objet; plusieurs d'entre eux couverts de blessures ou privés de leurs membres, qui dans le sein de leur famille ou au milieu de leurs concitoyens, recevoient les soins de l'amitié et de la reconnaissance sont forcés et ont reçu l'ordre de rejoindre pour obtenir un congé absolu, nécessité par l'impossibilité où ils sont de servir. Instruite de cet abus, la section des Droits de l'homme en réclame avec confiance le redressement et elle espère que vous autoriserez ces braves défenseurs, quand l'état, la nature de leurs blessures, et leur incurabilité aura été bien constatée, à recevoir leur congé absolu dans leur foyer, sans être tenu de faire un voyage périlleux pour leur santé, nuisible à la chose publique, puisqu'il priveroit les défenseurs qui sont sur les frontières, de la faculté d'occuper les aziles de l'humanité, et dispendieux pour la République.

Vigoureux Montagnards vous qui, par l'anéantissement de la tyrannie et la punition du dernier tiran, avés donné une grande leçon à l'univers; vous qui avés sauvés la France des horreurs de la guerre civile; qui avés fait jouir le peuple des bienfaits de la liberté, des douceurs de l'égalité, restés inébranlables au poste qu'il vous a confié, tenés d'une main ferme le gouvernail du vaisseau de la République, que vous avés préservé des écueils du fédéralisme: vous avés commencé le bonheur du peuple; il attend de votre courage l'affermissement de la République. Il secondera vos généreux travaux; vous le trouverez toujours prêt à se sacrifier pour la liberté et le maintien de la constitution républicaine; il sera vainqueur ainsi que le présage la justice de la cause, pour laquelle il combat;

(1) *M.U.*, XXXVII, 333.

ou bien, la France entière n'existera plus, que dans les fastes de l'histoire, comme le monument du dévouement généreux de ses habitants à la liberté et à l'égalité; Vive la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin de l'adresse et du nom du jeune Bailli, qui a déposé les 43 pièces d'or.

42

La commune de Glux (2) offre un calice et sa patène (3).

43

La société populaire de la section de la République invite la Convention à rester à son poste, et la félicite sur ces travaux (4).

L'ORATEUR. Représentants du peuple (5).

Vous avez créé la République, vous avez détruit le fédéralisme, vous avez jetté les bases de la liberté, de l'égalité, de la fraternité jettant vos regards sur la classe intéressante des malheureux, vous avez établi des hospices où l'on met journellement en pratique la leçon que vous avez donnée du respect pour le malheur. Par vous, Législateurs, le sort des enfants abandonnés s'est amélioré. Ils n'ont plus à se plaindre de leur existence, puisque nous les avons fait adopter par la Patrie. Le vieux guerrier, l'enfant ont eu part à votre sollicitude. L'un a trouvé la consolation. Vous avez décrété pour l'autre, l'institution républicaine.

L'espace des mers ne vous a point effrayé; vous avez vu des esclaves à 6 000 lieues de vous, et vous avez brisé leurs fers. Enfin, vous venez d'assurer par votre décret du 8 de ce mois, la liberté des hommes qu'un soupçon mal fondé en avoit privé mais en même tems vous avez abecqué les mesures contre les véritables ennemis du peuple. Vous avez ordonné la confiscation de leurs biens et leur déportation.

Législateurs, nos pères, nos amis, nos bons amis, nous ne venons pas vous remercier de ce nouveau bienfait. Nous venons vous dire au nom de la Société populaire de la Section de la République, qu'elle sera toujours attachée à la Convention nationale, à la Montagne; que vos lois seront toujours inviolablement exécutées. Nous venons vous demander de rester à vos postes de continuer à donner de grands exemples à l'univers et de n'abandonner la barre du vaisseau de la République que lorsque tous les ennemis vaincus, auront reconnu son unité, son indivisibilité.

(1) Signé : HUBERT, COLLET, POUCE, RAVEL, RENOUYER, NOEL, GALLAND, POMMERY.

(2) Glux (Nièvre), et non Gluse.

(3) *P.V.*, XXXIII, 170 et 189. B⁴ⁿ, 25 vent. (2^e suppl^e).

(4) *P.V.*, XXXIII, 170. *J. Sablier*, n° 1189. Mention dans B⁴ⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^e); *Mess. soir*, n° 570; *C. univ.*, 21 vent.

(5) C 295, pl. 991, p. 3. « Appert par le procès-verbal du 17 ventôse an 2^e, la Société a arrêté qu'elle se transporterait en masse à la Convention nationale à l'effet d'y réciter le discours susdit, par les citoyens Corbin et Bourdon, nommés pour la rédaction. *P.c.c.* : SAUSSAY (présid.), PORTE (secrét.).